Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20260429-CM2604292-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 23 avril 2026 **Date d'affichage de la liste des délibérations** Le 4 mai 2026 **Nombre de conseillers** En exercice **29** Présents ou représentés **29** Votants **29**	L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 18 heures Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par M. Jean-Baptiste HUET, Maire, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique **Etaient présents :** Tous les Conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : Mme Joëlle KERSUAL (procuration à M. Jean-Baptiste HUET) Mme Célia BEST (procuration à M. Morvan LE GAC) Mme Micheline QUERE (procuration à Mme Pauline LOUSSOUARN) M. Alain VIGOUROUX (procuration à M. Michel RAPHALEN) M. Michel CANEVET (procuration à Mme Martine OLIVIER) Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement. M. Jean-Yves VIGOUROUX a été élu secrétaire de séance.

2 Compte administratif 2025 de l'Ordonnateur

Monsieur Michel RAPHALEN expose :

« Par courriel du 16 avril 2026, vous avez reçu la maquette du compte administratif de l'exercice 2025. Ce document fait apparaître les résultats suivants :

- *En section de fonctionnement*
  - *Des dépenses pour un montant total de 6 805 475,81 €*
  dont 5 951 621,43 € en opérations réelles et 853 854,38 € en opérations d'ordre
  - *Des recettes pour un montant total de 7 624 818,15 €*
  dont 7 571 057,29 € en opérations réelles et 53 760,86 € en opérations d'ordre

Soit un excédent de clôture de l'exercice de + 819 342,34€

- *En section d'investissement*
  - *Des dépenses pour un montant total de 2 941 820,35 €*
  dont 2 628 583,85 € en opérations réelles et 313 236,50 € en opérations d'ordre
  - *Des recettes pour un montant total de 4 393 269,14 €*
  dont 3 279 939,12 € en opérations réelles et 1 113 330,02 € en opérations d'ordre

Soit un excédent de clôture de l'exercice de + 1 451 448,79 €

Il vous est proposé d'adopter le compte administratif de l'exercice 2025, ainsi que les états qui s'y rattachent, y compris l'état des acquisitions et cessions opérées durant l'exercice, ainsi que celui des indemnités perçues par les élus.

Je vous informe enfin que la vérification a été faite avec la Trésorerie et que les écritures qui figurent au compte administratif sont identiques à celles mentionnées dans le compte de gestion du Receveur municipal.

Nota : le Code général des collectivités territoriales (article L 2121-14) prévoit que : « Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire, peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Ce dossier a été examiné en Commission plénière le mercredi 22 avril 2026, elle a émis un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer ».

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20260429-CM2604292-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal moins 5 abstentions (Mme Martine OLIVIER, M. Michel CANEVET, Mme Marie-Aude GOBRY, M. Paul MONCEAU et Mme Christine COUROT), sous la Présidence de M. Michel RAPHALEN, Adjoint, élu à l'unanimité, M. le Maire et Mme Josiane KERLOCH ayant quitté la salle des délibérations :

Vu l'avis de la Commission plénière en date du 22 avril 2026,
Approuve le compte administratif de l'exercice 2025, y compris ses annexes et les états qui s'y rattachent,
Autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 15 mai 2026
Monsieur le Maire,



Jean-Baptiste HUET